

AVANTAGE 1: Cohésion communautaire induite

La coopérative mobilise une communauté d'utilisateurs réunie par le partage d'un idéal et de besoins communs. Cette communion favorise un climat de confiance, une appropriation de la bonne gouvernance de l'entreprise partagée ainsi qu'une implication maximale dans sa gestion. En outre, chacun de ses utilisateurs en devient un puissant ambassadeur.

AVANTAGE 2: Marché endogène

Le modèle coopératif a la capacité unique de recréer un marché en son sein avec, entre autres, deux conséquences favorables:

1. Allègement des dépenses publicitaires
2. Latitude pour développer d'autres logiques : stratégie de prix par exemple dans une optique de rentabilité de l'entreprise et de rémunération juste de ses parties prenantes et non rémunération du capital.

AVANTAGE 3: L'histoire du mouvement coopératif

Une entreprise partagée véritablement focalisée sur et pilotée par les besoins de ses membres (besoins non satisfaits par ailleurs), est de nature à susciter de leur part des apports de capitaux à la hauteur du caractère décisif de cette solution par rapport à leur besoin/manque (et les coopératives n'ont certainement pas vocation à rester des entreprises de petites tailles présentes sur des marchés confidentiels). Par ailleurs, en vertu du principe de « coopération entre les coopératives » (6ème principe ACI), nombre de grosses coopératives mettent en place des dispositifs de soutien et investissent dans des coopératives naissantes.